

Mairie d'ARDOIX

**ARRETE DE POLICE N° 2025-07-10-032
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Rue de la Libération et rue du Champ de la Liberté
Commune d'ARDOIX**

LE MAIRE

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de l'association APEL en date du 8 juillet 2025

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation de la kermesse organisée par l'association APEL qui se déroulera sur la Place du Champ de la Liberté et ainsi assurer la sécurité des personnes chargées de l'organisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La place du Champ de la Liberté sera interdite au stationnement le samedi 13 septembre toute la journée.

ARTICLE 2

Quant à la circulation, elle sera interdite du samedi 13 septembre de 13 heures au dimanche 14 septembre 2025 à 00 heures sur la rue de la Libération du n°120 au n°235 et la rue du Champ de la Liberté.

La circulation de tous les véhicules sera interdite sauf pour les personnels et les véhicules des services de secours et de sécurité ainsi que pour les riverains résidant dans cette partie de rue.

ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée par les services de la commune.

.../...

ARTICLE 4

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant de Communauté de Brigades de Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers à Ardoix,
- Madame Caroline HOME, Présidente de l'APEL d'Ardoix.

Fait à ARDOIX, le 10 juillet 2025



Le Maire,

Sylvie BONNET